



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF

**Trente Neuvième Session Ordinaire du Conseil des Ministres
Praia (Cap-Vert) le 28 janvier 2005**

COMMUNIQUE FINAL

Janvier 2005

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	2
II.	CEREMONIE D'OUVERTURE	3
III.	DEROULEMENT DES TRAVAUX	6
3.1.	PRESENTATION ET EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CRPS	8
3.2.	PRESENTATION ET EXAMEN DU RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS	8
3.3.	PRESENTATION ET EXAMEN DU RAPPORT DU CONTROLEUR INTERNE DU CILSS	9
3.4.	PRESENTATION ET EXAMEN DES DOSSIERS SPECIFIQUES	11
3.5.	QUESTIONS TRAITEES A HUIS CLOS	11
3.6.	AUDIENCE AVEC SON EXCELLENCE MONSIEUR PEDRO VERONA PIRES, PRESIDENT DU CAP-VERT	12
3.7.	DIVERS	12
	RESOLUTION N° 1/39/CM/2005	13
	RESOLUTION N° 2/39/CM/2005	14
	RESOLUTION N° 3/39/CM/2005	16
	RESOLUTION N° 4/39/CM/2005	17
	RESOLUTION N° 5/39/CM/2005	19
	RECOMMANDATION N° 1/39/CM/2005	21
	MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FELICITATION	25

I. INTRODUCTION

La Trente neuvième Session Ordinaire du Conseil des Ministres du Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) s'est tenue le 28 janvier 2005 à Praia (République du Cap-Vert), sous la Présidence de son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie, Ministre Coordonnateur du CILSS.

Ont pris part aux travaux de cette session, les délégations ministérielles des pays membres dirigées par :

- Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Son Excellence Madame Maria Madalena Brito NEVES, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches de la République du Cap-Vert ;
- Son Excellence Monsieur Bai Mass TAAL, Ministre des Pêches, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la République de la Gambie ;
- Son Excellence Monsieur Moussa LABO, Ministre du Développement Agricole de la République du Niger ;
- Son Excellence Monsieur Pascal YOADIMNADJI, Ministre de l'Agriculture de la République du Tchad ;
- Son Excellence Madame Marième NDIAYE, Ambassadeur du Sénégal au Cap-Vert, Représentant Son Excellence Monsieur Habib SY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique de la République du Sénégal ;
- Monsieur Manuel Batista PINTO, Secrétaire Général, représentant son Excellence Monsieur JOAO DO CARVALHO, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la République de la Guinée-Bissau ;
- Monsieur Ibrahima Alassane TOURE, Secrétaire Permanent/CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali ;

La liste des participants est jointe en annexe 1.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a connu en outre la participation des représentants du Corps diplomatique et des Agences de Coopération bilatérale et multilatérale, des organisations sœurs, des membres du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS) ainsi que de nombreux invités.

Elle a été marquée par les discours de leurs Excellences :

- Monsieur Ahmédou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ;
- Madame Maria Madalena Brito NEVES, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches de la République du Cap-Vert ;
- Monsieur Ahmed Salem Ould Ahmed, Représentant Dr Salem LAWZI, Directeur Général de l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole ;
- Monsieur Christian OQUET, Adjoint au sous-Directeur du Développement Economique et de l'Environnement du Ministère des Affaires Etrangères de la République Française, Représentant des Partenaires Techniques et Financiers du CILSS.

Dans son discours d'ouverture, Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU a, au nom de tous ses collègues Ministres de tutelle du CILSS et en son nom propre, exprimé ses sincères gratitude et remerciements à son Excellence Madame Maria Madalena Brito NEVES, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches de la République du Cap-Vert et à travers elle, à son Excellence Monsieur le Président de la République du Cap-Vert, au Gouvernement et au peuple capverdien pour l'accueil particulièrement chaleureux qui a été réservé à lui-même ainsi qu'à toutes les délégations des Etats membres et des Partenaires du CILSS présents à cette 39^{ème} session du Conseil des Ministres.

Le Ministre Coordonnateur a souligné que cette session lui donne l'occasion de faire, en relation avec le Secrétaire Exécutif du CILSS, le bilan des efforts entrepris depuis la 14^{ème} Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 25 janvier 2004, la Session extraordinaire du Conseil des Ministres (30 juin au 1er juillet 2004) et la 38^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres (19-20 décembre 2003) tenues à Nouakchott, en République Islamique de Mauritanie.

Dans le développement de son discours, le Ministre Coordonnateur a axé son intervention sur les points suivants :

- Le recentrage du CILSS décidé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement dont la traduction au CILSS est l'élaboration du programme de travail 2004-2008 en quatre domaines prioritaires que sont la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, la maîtrise de l'eau et la coordination des politiques nationales ;
- Les succès enregistrés en 2004 dont la mise en œuvre de la stratégie régionale du CILSS en matière de sécurité alimentaire avec la signature d'une convention de financement de cinq millions d'euros pour cinq années avec l'Union Européenne, la mise en place de projets régionaux d'adaptation aux changements climatiques, un projet sur les énergies alternatives et d'approvisionnement en eau potable dans les pays ; l'approfondissement des dossiers spécifiques recommandés par la précédente session du Conseil des ministres qui aboutiront à la formulation de recommandation à cette session ; l'appui catalytique et méthodologique apporté au pays pour l'élaboration des plans nationaux de lutte contre la désertification et le renforcement de la collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA respectivement dans le domaine des politiques agricoles et environnementales ;
- Concernant l'invasion acridienne, il a souhaité la mise en place d'un mécanisme plus adapté permettant de prévenir celle-ci.

Avant de terminer son propos, le Ministre Coordonnateur a remercié les Chefs d'Etats des pays membres pour leur disponibilité et l'appui qu'ils lui ont apportés et qui ont permis au CILSS de parvenir à ce résultat et de s'affirmer encore d'avantage comme un outil de coopération technique dont l'expertise et les avantages comparatifs font autorité dans la région. Il a exprimé sa reconnaissance aux partenaires techniques et financiers du CILSS pour leur appui constant et souhaité plein succès aux travaux de la 39^{ème} session du Conseil ordinaire des Ministres.

Auparavant dans son allocution de bienvenue, Son Excellence Madame Maria Madalena Brito NEVES Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Pêche du Cap-Vert a adressé ses salutations au nom du Gouvernement du Cap-Vert à ses Collègues Ministres en charge de l'Agriculture dans les pays du CILSS à leur délégation ainsi qu'aux partenaires qui ont fait le déplacement pour participer à cette importante instance du CILSS.

Elle a souligné que le Cap-Vert est fier une fois encore d'abriter un si important évènement et saisi l'occasion pour remercier et féliciter Son Excellence Monsieur Ahmédou Ould Ahmédou, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie, Ministre Coordonnateur ainsi qu'au Secrétaire Exécutif du CILSS et son équipe pour les progrès accomplis dans la dynamisation de l'Organisation.

Elle a rappelé que le Gouvernement du Cap-Vert s'est fixé comme objectif à l'exemple des autres pays du CILSS l'éradication de la pauvreté et s'est engagé dans un processus de transformation du pays menant à la croissance, à l'amélioration de la compétitivité et au développement durable.

Poursuivant son allocution, Madame la Ministre a rappelé que le Cap-Vert est un pays insulaire et ne bénéficie pas de tous les programmes et projets. Elle a souhaité qu'une plus grande attention soit accordée à la spécificité de son pays en vue de l'introduction d'une équité dans la répartition des ressources et des avantages de la coopération sous-régionale.

En terminant son propos, elle a souligné que la 39^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres sera sans doute une occasion pour analyser les voies en vue du renforcement des relations de coopération dans le domaine agricole, du développement rural et l'établissement de partenariat encore plus fructueuse. Elle assure que le Cap-Vert fera tout pour la matérialisation des objectifs du CILSS et des décisions qui seront prises à cette session.

Dans son intervention, Monsieur Ahmed Salem Ould Ahmed a souhaité pleins succès au CILSS et a remercié cette Organisation d'avoir bien voulu inviter l'OADA à cette instance et a réaffirmé l'entière disponibilité de l'Organisation Arabe pour le développement Agricole d'établir une coopération solide, fructueuse et multiforme avec le CILSS.

L'établissement d'une telle coopération a-t-il souligné est dictée par une impérieuse nécessité. Non seulement les objectifs de l'OADA et du CILSS se recoupent parfaitement dans de nombreux domaines vitaux, mais encore l'OADA a mis en œuvre de nombreux projets et études dans plusieurs pays du CILSS. Cette réalité prédispose les pays à jeter les bases d'une coopération multisectorielle.

Il a terminé son propos en rendant un vibrant hommage aux efforts de réforme entrepris par le CILSS et a souhaité plein succès aux travaux de la session.

Monsieur Christian OQUET, Représentant des partenaires techniques et financiers a relevé dans son intervention que le CILSS a marqué la région de son empreinte et a reçu de ce fait un soutien constant de la Communauté internationale. Cela est justifié par le fait que la région du Sahel a su faire face, malgré une population qui a plus que doublé, au déficit de la sécurité alimentaire, au point même que, «l'an dernier le défi auquel nous étions confrontés était celui de la gestion des excédents céréaliers, défi auquel le CILSS a contribué à répondre». Cependant, a-t-il souligné, les efforts doivent être constamment poursuivis et approfondis.

Parlant du péril acridien, il a souligné que le CILSS peut apporter une contribution significative à la lutte en travaillant en étroite liaison avec les autres initiatives prises au niveau de la région, en particulier avec le programme EMPRES de la FAO basé à Alger.

Concernant la réforme en cours au CILSS, il a rappelé que les partenaires étaient quelque peu inquiets quant à sa mise en œuvre, son rythme, son niveau d'avancement et aux procédures suivies. Cependant la réunion tenue à Ouagadougou entre les partenaires et le Secrétariat Exécutif du CILSS a permis d'apporter des débuts de réponse aux questions qui se posaient.

Il a souligné « qu'avec la bonne volonté des partenaires extérieurs, mais aussi et d'abord, celle du Secrétariat Exécutif et des Etats membres, cette réforme du CILSS sera réussie. Quant à sa pérennisation, elle passe par une plus grande appropriation de l'Institution par les pays membres ».

Dans sa conclusion, Monsieur Christian OQUET a ainsi rappelé qu'il convient de consolider le CILSS en lui permettant de s'adapter aux conditions nouvelles et de poursuivre la réforme qui constitue un enjeu important pour sa crédibilité. La prise en charge de la moitié du coût de la réforme et le paiement des arriérés de contributions par les Etats constitueront un signal fort pour marquer leur volonté de parvenir à cet objectif.

Les partenaires techniques et financiers ont réaffirmé leur engagement aux côtés du CILSS pour l'accompagner dans un esprit de partenariat.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Le Conseil a adopté l'ordre du jour de la réunion qui comprend les points suivants :

- Cérémonie d'ouverture ;
- Présentation et examen du compte-rendu du CRPS ;
- Présentation et examen du rapport du Secrétaire Exécutif ;
- Présentation et examen du rapport du Contrôleur Interne
- Présentation et examen des amendements aux différents textes organiques du CILSS (Règlement Intérieur du Conseil des Ministres, Règlement Intérieur Général, Statut du personnel, Convention Révisée, Règlement financier) ;
- Nomination et renouvellement de mandat ;
 - Nomination du Secrétaire Exécutif Adjoint et des deux Directeurs Généraux (INSAH et AGRHYMET) ;
 - Renouvellement du mandat du Contrôleur Interne.

- Examen des dossiers spécifiques :
 - Maîtrise de l'eau ;
 - Augmentation des précipitations par ensemencement des nuages au Sahel (APENS) ;
 - Organismes génétiquement modifiés ;
 - Situation acridienne dans le Sahel ;
 - Clôture du projet « Marchés Frontaliers » ;
- Divers ;
- Adoption du Communiqué final de la 39ème Session ordinaire du Conseil des Ministres ;
- Cérémonie de clôture.

L'ordre du jour et le programme de travail adoptés sont joints à l'annexe 2.

Les travaux se sont déroulés en plénière et à huis clos.

PRESENTATION ET EXAMEN DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CRPS

Le compte-rendu de la onzième réunion du CRPS a été présenté par Monsieur Mathiam THIAM, Secrétaire Permanent/CONACILSS du Sénégal, Rapporteur Général du CRPS.

Il porte entre autres sur les points suivants :

- Rapport du Secrétaire Exécutif ;
- Etat d'exécution des décisions, résolutions et recommandations de la 38^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres ;
- Rapport général du système CILSS pour 2004 ;
- Rapport administratif et financier ;
- Les dossiers spécifiques ;
- Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice de l'année 2003 pour les comptes clos au 31 décembre 2003 ;
- Le plan d'opérations 2005 et le budget correspondant ;
- Le projet d'amendements des différents textes organiques du CILSS (Règlement intérieur général, Règlement intérieur du Conseil des Ministres, Règlement financier, Statut du personnel, Convention révisée).

PRESENTATION ET EXAMEN DU RAPPORT DU SECRETAIRE EXECUTIF DU CILSS

Le Secrétaire Exécutif du CILSS dans son rapport a développé les points suivants :

- La mise en œuvre des décisions et recommandations des instances statutaires du CILSS (XIV Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, 38^{ème} session du Conseil des Ministres, Conseil Extraordinaires des Ministres)
- La situation de la réforme du CILSS ;
- Les principales interventions du CILSS dans les Etats membres ;
- La situation agricole et agroalimentaire au Sahel ;
- La gestion administrative et financière ;
- Le partenariat ;
- Les perspectives ;
- Conclusion.

PRESENTATION ET EXAMEN DU RAPPORT DU CONTROLEUR INTERNE DU CILSS

La présentation du Contrôleur Interne a concerné les points suivants :

- Le contrôle interne sur les aspects comptables et administratifs ;
- Le contrôle externe (missions d'audits financiers et comptables, le Commissariat aux comptes) et les missions d'assistance ;
- Le programme d'activités 2005 ;
- La conclusion et les perspectives.

Dans sa présentation le Contrôleur Interne a recommandé entre autres :

- L'acquisition de logiciel de paie, de gestion des immobilisations et des stocks ;
- La conformité de l'exécution du budget avec celui adopté par le Conseil des Ministres ;
- L'autorisation de réaménagements budgétaires par le Ministre Coordonnateur ;
- Le suivi rigoureux de la nature de dépenses par activité et par unité opérationnelle ;
- Le remboursement des intérêts débiteurs et TVA ;
- La matérialisation de la certification sur les factures au cours de la liquidation, conformément à l'article 18 du Règlement financier ;
- Le respect de la pratique de l'appel d'offre et un meilleur suivi des avances.

A l'issue de la présentation des trois rapports (CRPS, SE/CILSS et Contrôleur Interne), des questions de forme et de fonds ont été posées.

S'agissant des questions de forme, elles portent sur l'amélioration des textes présentés. Les amendements pertinents apportés par la réunion seront intégrés dans les documents finaux.

Les questions de fonds concernent l'augmentation des salaires du personnel ; le versement des arriérés de cotisation sociale du personnel ; le rôle du CILSS dans la lutte anti-acridienne ; la mise en œuvre de la réforme ; le non-respect des textes et dispositions réglementaires en matière de gestion ; le rôle et le positionnement des SP/CONACILSS ; le paiement des contributions des Etats membres ; le projet OCI/CILSS/BID ; la visibilité du CILSS ; les changements opérés par le CILSS dans la mise en œuvre des orientations de Nouakchott, etc.

A la suite des réponses apportées auxdites questions par le Secrétaire Exécutif du CILSS, le Conseil a recommandé ce qui suit :

- L'augmentation des salaires doit concerner l'ensemble du personnel tout en gardant à l'esprit de contenir les charges salariales dans les limites budgétaires induites par l'augmentation de 15% des cadres supérieurs ;
- Le paiement intégral des cotisations sociales du personnel ;
- une plus grande implication du CILSS dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de lutte anti-acridienne ;
- La mise en œuvre intégrale de la réforme ;
- Le respect des textes, des lois et dispositions réglementaires en matière de gestion administrative, financière et comptable.
- L'implication des SP/CONACILSS dans les activités du CILSS dans les pays et le renforcement de leur capacité et ainsi que leur positionnement dans les administrations nationales.
- Le paiement régulier des contributions et des arriérés confirmant ainsi l'attachement des Etats à leur Institution.
- Un meilleur suivi du projet OCI/CILSS/BID dans les pays ;
- Un effort de communication à faire en vue de montrer l'action dans les Etats ;
- La mise en exergue de l'impact des changements induits dans les programmes par la mise en œuvre des orientations de Nouakchott.

Par ailleurs, il a adopté également cinq résolutions, une recommandation et quatre motions.

- Résolution N°1/CM/39/2005, donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs délégués pour la gestion de l'exercice 2003 ;
- Résolution N°2/CM/39/2005, relative à l'adoption du plan d'opérations et du budget programme du CILSS exercice 2005 ;
- Résolution N°3/CM/39/2005 relative aux amendements des textes juridiques du CILSS ;
- Résolution N°4/CM/39/2005, relative à la prorogation du mandat du Comité de Pilotage de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel ;
- Résolution N°5/CM/39/2005, relative à la mise en place d'un cadre régional de réglementation des semences conventionnelles, transgéniques et de Biosécurité dans l'espace sahélien ;
- Recommandation N°__1_/39/CM/2005 relative à la Promotion des Marchés à Bétail Frontaliers au Sahel ;
- Motion de remerciements à l'endroit de Son Excellence Monsieur Pedro Verona PIREs, Président de la République du Cap-Vert, au Gouvernement et au Peuple Capverdien ;
- Motion de remerciements à l'endroit des Partenaires de Coopération ;

- Motion de remerciements et de félicitations à l'endroit de Monsieur IDRISS Oumar Alfaroukh, Directeur Général sortant de l'Institut du Sahel ;
- Motion de remerciements et de félicitations à l'endroit de Monsieur Adama Alhassane DIALLO, Directeur Général sortant du Centre Régional AGRHYMET.

PRESENTATION ET EXAMEN DES DOSSIERS SPECIFIQUES

Tous les dossiers spécifiques inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet de présentation et de discussion par le Conseil qui recommande :

- Une coordination entre les projets petite irrigation et le projet sécurité alimentaire ;
- Une approche globale des interventions et le rejet de la suppression des subventions sur les pesticides au détriment des producteurs.

Le Conseil a félicité le CILSS pour la qualité des documents tout en regrettant le retard pris pour leur mise à disposition aux participants et a adopté les rapports du CRPS, du SE/CILSS et du CI.

QUESTIONS TRAITEES A HUIS CLOS

Les nominations du Secrétaire Exécutif Adjoint du CILSS, des Directeurs Généraux du Centre Régional AGRHYMET, de l'Institut du Sahel et le renouvellement du mandat du Contrôleur Interne ont été traités à huis clos. Les travaux ont abouti à ce qui suit :

- Monsieur Issa Martin BIKIENGA, du Burkina Faso est nommé Secrétaire Exécutif Adjoint ;
- Monsieur Mohamed Fadel Ould AGHDHAFNA, de la République Islamique de Mauritanie est nommé Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET ;
- Monsieur Amadou MOUSTAPHA de la République du Niger est nommé Directeur Général de l'Institut du Sahel.
- Le mandat du Contrôleur Interne a été renouvelé pour 3 années.

**AUDIENCE AVEC SON EXCELLENCE MONSIEUR PEDRO VERONA PIRES, PRESIDENT DU CAP-
VERT**

En marge des travaux de la 39^{ème} session du conseil, les différentes délégations ministérielles et le Secrétaire Exécutif du CILSS ont été reçus par Son Pedro Verona PIRES, Président de la République du Cap-Vert.

DIVERS

En divers, le Conseil a proposé que la 40^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres se tienne à Bissau, République de la Guinée-Bissau et en cas de désistement à Dakar, République du Sénégal.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

RESOLUTION N° 1/39/CM/2005
Donnant quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs délégués
pour la gestion de l'exercice 2003

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni le 28 janvier 2005 en sa Trente neuvième Session ordinaire à Praia (République Cap-Vert) ;

Après examen et adoption du compte rendu des travaux du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS), réuni du 25 au 27 janvier 2005 à Praia (République du Cap-Vert) et du rapport de certification du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003 du CILSS ;

Félicite

Le Commissaire aux Comptes pour la qualité de son rapport

Engage

L'Ordonnateur et les Ordonnateurs Délégués à mettre en œuvre les recommandations issues du rapport du Commissaire aux Comptes.

Donne

Quitus à l'Ordonnateur et aux Ordonnateurs Délégués pour la gestion de l'exercice 2003.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

RESOLUTION N° 2/39/CM/2005
Relative à l'adoption du budget programme du CILSS
Exercice 2005

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni le 28 janvier 2005 en sa 39^{ème} session ordinaire à Praia (République du Cap-Vert) ;

Adopte

Le budget programme du CILSS, exercice 2005, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **Six Milliards Trois Cent Soixante Quatorze Millions Cent Soixante Dix Neuf Mille Trois Cent Quarante Quatre (6 374 179 344) FCFA**.

I. LES RECETTES

Elles proviennent :

- Des allocations budgétaires des Etats Membres et des donateurs ;
- Des ressources propres et exceptionnelles générées par le système CILSS

A. Les allocations budgétaires

Elles se chiffrent à un montant de **6 136 737 020 FCFA** réparti comme suit :

- ▶ **350 339 010 FCFA** des Etats Membres pour le fonctionnement :
 - 21 020 340 FCFA pour le Cap-Vert, la Gambie chacun ;
 - 28 027 120 FCFA pour la Guinée-Bissau ;
 - 35 033 901 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad chacun ;
 - 52 550 852 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal chacun.
- ▶ **5 786 398 010 FCFA** des Donateurs

B. Les ressources générées par le système CILSS

Elles sont d'un montant de **237 442 324 FCFA** réparties comme suit :

- 138 667 000 FCFA prévus pour le Centre Régional AGRHYMET
- 98 775 324 FCFA prévus pour l'Institut du Sahel

II. LES DEPENSES

Elles sont constituées des frais de personnel, des frais généraux, des dépenses d'investissement et des dépenses d'intervention du Noyau Central et des Programmes Techniques.

A. Les dépenses du Noyau Central :

1.	Frais de personnel	:	187 897 349 FCFA
2.	Frais généraux	:	66 646 833 FCFA
3.	Investissements	:	2 000 000 FCFA
4.	Interventions	:	93 794 828 FCFA
	Sous-total Noyau Central	:	350 339 010 FCFA

B. Les dépenses des Programmes Techniques

1.	Frais de personnel	:	1 329 868 580 FCFA
2.	Frais généraux	:	487 719 562 FCFA
3.	Investissements	:	213 830 510 FCFA
4.	Interventions	:	3 992 421 681 FCFA
	Sous-total Programmes Techniques	:	6 023 840 334FCFA

Engage

Le Secrétaire Exécutif à déployer les efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le Plan d'Opérations 2005.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

RESOLUTION N° 3/39/CM/2005
Relative aux amendements des textes juridiques du CILSS

La 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 28 janvier 2005 à Praia en République du Cap-Vert,

Vu la Convention révisée du CILSS ;

Vu les résolutions portant adoption des textes juridiques, notamment le statut, le règlement intérieur général, le règlement financier, le règlement du Conseil des Ministres ;

Vu la Résolution N°1/CEM/2004 portant adoption du nouvel organigramme du CILSS ;

Décide

De l'amendement des textes juridiques du CILSS (Convention révisée, statut, règlement intérieur général, règlement financier, règlement du Conseil des Ministres) en conformité avec le nouvel organigramme.

Engage

Le Secrétaire Exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente résolution au plus tard fin mars 2005.

Exhorte

Le Ministre Coordonnateur du CILSS à procéder à la signature des différents textes amendés par les autorités compétentes, en utilisant les procédures d'urgence.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

RESOLUTION N° 4/39/CM/2005
Relative au prorogation du mandat du Comité de Pilotage
de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel (FODEDUS)

La 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 28 janvier 2005 à Praia en République du Cap-Vert,

Vu la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis les 21 et 22 avril 1994 à Praia (République du Cap-Vert) donnant mandat au Ministre Coordonnateur en relation avec le Secrétaire Exécutif pour étudier et mettre en œuvre un Fonds Spécial afin d'assurer le fonctionnement régulier du CILSS ;

Vu la résolution n°3/CM/32/97 relative à la création d'un Comité de Pilotage pour la mise en œuvre du Fonds Spécial ;

Vu la résolution n°7/CM/35/2000 relative à la création d'une Fondation d'Appui au CILSS ;

Vu la résolution N°01/CMEX/2001 relative à l'adoption et à la mise en œuvre des textes juridiques et financiers de la Fondation ;

Vu la recommandation de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de Tutelle élargie aux Ministres des Finances, tenu à Bamako (république du Mali), le 5 juillet 2001, relative à une souscription exceptionnelle destinée à financer les activités urgentes de mise en place de la Fondation ;

Vu la résolution N° 02/CMEX/2001 relative à la mise en place des organes de la Fondation, mandatant le Comité de Pilotage à mettre en place des organes de la Fondation ;

Vu les dispositions transitoires contenues dans la Convention portant création de la Fondation pour le Développement Durable du Sahel, donnant mandat au Comité de Pilotage de conduire dans un délai ne devant pas excéder deux ans le processus de mise en place des organes de la Fondation ;

Vu le compte rendu de la cinquième réunion du Comité de Pilotage de la Fondation, tenue le 13 décembre 2003 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie).

Vu l'entrée en vigueur de la Fondation avec la ratification de la Convention par sept (7) pays membres sur neuf (9) à la date du 31 décembre 2004 ;

Décide

De la prorogation du mandat du Comité de Pilotage jusqu'à la mise en place des organes statutaires de la Fondation.

Exhorte

Le Comité de Pilotage à poursuivre les efforts entrepris dans l'opérationnalisation effective de la Fondation, notamment la convocation et la tenue de sa prochaine réunion.

Autorise

Le Secrétaire Exécutif à rechercher les moyens matériels et financiers pour couvrir les charges relatives à la mise en place des organes de la Fondation.

Invite

Les Etats Membres à s'acquitter dans les meilleurs délais du paiement de la contribution exceptionnelle.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

RESOLUTION N° 5/39/CM/2005
Relative à la mise en place d'un cadre régional de réglementation des semences conventionnelles et transgéniques et de biosécurité dans l'espace sahélien

La 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 28 janvier 2005 à Praia en République du Cap-Vert,

Considérant la recommandation de la 37^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, tenue à Banjul (Gambie) en décembre 2002, engageant le CILSS à entreprendre une étude sur la question des OGM afin d'éclairer la décision des Autorités du CILSS ;

Considérant les Orientations de la 38^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, tenue à Nouakchott (Mauritanie) en décembre 2003, demandant au Secrétariat Exécutif du CILSS d'approfondir la réflexion afin de doter le Sahel d'un dispositif de réglementation concernant l'introduction, la production, la circulation et la commercialisation des OGM dans la sous-région ;

Considérant les résultats de l'étude menée sur l'état des lieux de la réglementation, des directives, de l'autorisation et de la circulation des OGM dans le Sahel en mai 2004 dans les pays membres du CILSS ;

Considérant les résultats et conclusions de la Consultation sur le thème « Réglementation et contrôle des semences et OGM et mise en place d'un Comité Sahélien des Semences Conventionnelles et Transgéniques (CSSCT) au sein des pays du CILSS, consultation réalisée en novembre 2004 au Burkina Faso, au Mali, en Gambie, au Niger, au Sénégal et au Ghana ;

Considérant les conclusions et recommandations de l'atelier sous-régional de validation technique des propositions sur « la Convention cadre instituant une réglementation commune en matière de semences conventionnelles, semences transgéniques et leurs produits dérivés dans l'espace » et sur le cadre régional de réglementation des semences conventionnelles et transgéniques et Biosécurité, atelier organisé à Ouagadougou en janvier 2005 ;

Considérant la recommandation de l'atelier sous-régional de validation technique adressée aux Pays membres du CILSS et au CILSS, relative à la mise en place d'un cadre régionale de réglementation commune de semences (conventionnelles et transgéniques) et de biosécurité dans l'espace sahélien ;

Conscients que la biotechnologie moderne se développe rapidement et que le grand public est de plus en plus préoccupé par les effets défavorables qu'elle pourrait avoir sur la santé humaine, la santé animale et l'environnement en général ;

Conscients que la biotechnologie moderne offre un potentiel considérable pour le bien être de l'être humain, de la santé animale et de l'environnement en général pourvu qu'elle soit développée et utilisée dans des conditions de sécurité satisfaisante pour la santé humaine, la santé animale et l'environnement en général ;

Conscients qu'aucun pays ne peut individuellement, ni exploiter les bienfaits connus et potentiels des OGM, ni faire face aux risques connus et potentiels des OGM ;

Recommande

Aux pays membres du CILSS d'apporter un appui conséquent au secteur semencier pour dynamiser et/ou créer des structures d'harmonisation et de réglementation des semences conventionnelles et de biosécurité afin qu'elles jouent un rôle prépondérant et indispensable à la production, à la circulation et à la commercialisation des semences conventionnelles et transgéniques.

Exhorte

L'ensemble des acteurs de la filière semencière traditionnelle et les structures de recherche de la sous-région sahélienne à s'impliquer et à poursuivre les efforts de mise en place de cadres de réglementation de semences et de biosécurité engagés dans les pays.

Invite

Le Secrétariat Exécutif du CILSS à mettre en place un cadre de concertation sous-régional destiné à réglementer la production, la circulation, la commercialisation des semences conventionnelles et transgéniques et de biosécurité afin d'accompagner les efforts des Etats membres du CILSS dans la dynamique de la maîtrise des enjeux liés à la biotechnologie et biosécurité.

Demande

Au CILSS de poursuivre les efforts entrepris jusque là pour la finalisation des deux conventions cadres relatives à la réglementation commune en matière de semences conventionnelles et transgéniques et biosécurité pour leur adoption ultérieure.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

RECOMMANDATION N° 1/39/CM/2005
Relative à la Promotion des Marchés à Bétail Frontaliers au Sahel

La 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres des pays membres du CILSS tenue le 28 janvier 2005 à Praia en République du Cap-Vert,

Considérant que le bétail est un secteur très important pour au moins cinq (5) pays sahéliens, qu'il emploie une large proportion de la population, fournit de la viande et d'autres produits dérivés pour la consommation et assure la traction animale dans l'agriculture ;

Considérant que le commerce du bétail constitue une des activités la plus importante de la sous-région Ouest Africaine et qu'il se pratique sur un grand espace commun en Afrique de l'Ouest touchant ainsi l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest qui affichent une relative bonne intégration en matière de commerce de bétail ;

Considérant que Projet « Amélioration de la Commercialisation et du Commerce de Bétail en Afrique de l'Ouest » ou Projet Marchés Frontaliers, a enregistré des résultats qualitatifs et quantitatifs appréciables et perceptibles unanimement reconnus par toutes les parties prenantes (amélioration accrue et régulière des revenus des acteurs de la filière bétail, fluidification des échanges, système d'information sur les signaux des marchés à bétail, amélioration de la sécurité alimentaire des producteurs, des commerçants et des consommateurs dans les pays, etc.) ;

Convaincus que la promotion des Marchés Frontaliers est une solution adéquate et pertinente pour réduire durablement les entraves à la commercialisation et au commerce régional du bétail ;

Recommande

Au pays membres du CILSS de prendre en compte les résultats du Projet Marchés frontaliers dans la formulation des futurs politiques, programmes et projets de développement de l'élevage ;

Exhorte

L'ensemble des acteurs et intervenants de la filière bétail viande en général, et ceux de son maillon commercialisation en particulier, à poursuivre les efforts pour : (i) une exploitation optimale et durable des infrastructures et équipements des marchés à bétail ; (ii) une organisation, un fonctionnement et une gestion efficaces et modernes des marchés à bétail ; (iii) une prise en charge effective des marchés à bétail par les professionnels.

Engage

Le CILSS à consolider et à étendre l'expérience et des acquis du Projet Marchés Frontaliers aux autres pays membres par la formulation et l'exécution d'un nouveau Projet Régional de Promotion de Marchés à bétail Frontaliers dans l'espace CILSS/CEDEAO ;

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS

A l'endroit de Son Excellence Monsieur Pedro Verona PIRES, Président de la République du Cap-Vert, au Gouvernement et au Peuple capverdiens

Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ; Ministre Coordonnateur du CILSS ;

Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;

Son Excellence Monsieur Bai Mass TAAL, Ministre des Pêches, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Gambie ;

Son Excellence Monsieur Moussa LABO, Ministre du Développement Agricole du Niger ;

Son Excellence Monsieur Pascal YOADIMNADJI, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

Son Excellence Madame Marième NDIAYE, Ambassadeur du Sénégal au Cap-Vert Représentant Son Excellence Monsieur Habib SY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Sénégal ;

Monsieur Manuel Batista PINTO, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau, représentant Son Excellence, Monsieur JOAO DO CARVALHO, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau ,

Monsieur Ibrahima Alassane TOURE, Secrétaire Permanent/CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali ;

Réunis le 28 janvier 2005 à Praia, République du Cap-Vert, à l'occasion de la 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements à Son Excellence Monsieur Pedro Verona PIRES, Président du Cap-Vert, au Gouvernement et au Peuple capverdiens pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition durant leur séjour à Praia.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS
A l'endroit des Partenaires de Coopération

Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie ; Ministre Coordonnateur du CILSS ;

Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;

Son Excellence Madame Maria Madalena Brito NEVES, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches du Cap-Vert ;

Son Excellence Monsieur Bai Mass TAAL, Ministre des Pêches, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Gambie ;

Son Excellence Monsieur Moussa LABO, Ministre du Développement Agricole du Niger ;

Son Excellence Monsieur Pascal YOADIMNADJI, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

Son Excellence Madame Marième NDIAYE, Ambassadeur du Sénégal au Cap-Vert Représentant Son Excellence Monsieur Habib SY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Sénégal ;

Monsieur Manuel Batista PINTO, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau, représentant Son Excellence, Monsieur JOAO DO CARVALHO, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau ,

Monsieur Ibrahima Alassane TOURE, Secrétaire Permanent/CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali ;

Réunis le 28 janvier 2005 à Praia, République du Cap-Vert, à l'occasion de la 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, adressent leurs vifs remerciements aux partenaires de coopération pour leur soutien multiforme au CILSS, et les exhortent à poursuivre cet appui.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FELICITATION
A l'endroit du Directeur Général sortant de l'Institut du Sahel
Monsieur IDRISS Oumar Alfaroukh

Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie, Ministre Coordonnateur du CILSS ;

Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;

Son Excellence Madame Maria Madalena Brito NEVES, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches du Cap-Vert ;

Son Excellence Monsieur Bai Mass TAAL, Ministre des Pêches, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Gambie ;

Son Excellence Monsieur Moussa LABO, Ministre du Développement Agricole du Niger ;

Son Excellence Monsieur Pascal YOADIMNADJI, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

Son Excellence Madame Marième NDIAYE, Ambassadeur du Sénégal au Cap-Vert Représentant Son Excellence Monsieur Habib SY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Sénégal ;

Monsieur Manuel Batista PINTO, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau, représentant Son Excellence, Monsieur JOAO DO CARVALHO, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau ,

Monsieur Ibrahima Alassane TOURE, Secrétaire Permanent/CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali ;

Réunis le 28 janvier 2005 à Praia, République du Cap-Vert, à l'occasion de la 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, expriment leur reconnaissance à Monsieur IDRISS Oumar Alfaroukh pour la qualité du travail et le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve tout au long de l'exercice de ses mandats.

En outre, ils lui adressent leurs vives félicitations et lui souhaitent plein succès et réussite dans sa vie familiale et professionnelle.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil

MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FELICITATION
A l'endroit du Directeur Général sortant du Centre Régional AGRHYMET
Monsieur Adama Alhassane DIALLO

Son Excellence Monsieur Ahmedou Ould AHMEDOU, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie, Ministre Coordonnateur du CILSS ;

Son Excellence Monsieur Alphonse BONOU, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;

Son Excellence Madame Maria Madalena Brito NEVES, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et des Pêches du Cap-Vert ;

Son Excellence Monsieur Bai Mass TAAL, Ministre des Pêches, des Ressources Naturelles et de l'Environnement de la Gambie ;

Son Excellence Monsieur Moussa LABO, Ministre du Développement Agricole du Niger ;

Son Excellence Monsieur Pascal YOADIMNADJI, Ministre de l'Agriculture du Tchad ;

Son Excellence Madame Marième NDIAYE, Ambassadeur du Sénégal au Cap-Vert Représentant Son Excellence Monsieur Habib SY, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique du Sénégal ;

Monsieur Manuel Batista PINTO, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau, représentant Son Excellence, Monsieur JOAO DO CARVALHO, Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural de la Guinée-Bissau ,

Monsieur Ibrahima Alassane TOURE, Secrétaire Permanent/CONACILSS, représentant Son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture de la République du Mali ;

Réunis le 28 janvier 2005 à Praia, République du Cap-Vert, à l'occasion de la 39^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, expriment leur reconnaissance à Monsieur Adama Alhassane DIALLO pour la qualité du travail et le dévouement dont il n'a cessé de faire preuve tout au long de l'exercice de ses mandats.

En outre, ils lui adressent leurs vives félicitations et lui souhaitent plein succès et réussite dans sa vie familiale et professionnelle.

Fait à Praia, le 28 janvier 2005

Le Conseil